

## Accident de trottinette électrique non responsable avant oct 2019

Par **JLA235**, le **31/01/2020** à **00:54**

Bonjour,

En juillet 2019, alors que je circulais en trottinette électrique dans un rond point (en ville), une voiture n'a pas respecté le céder le passage et m'a percuté. La conductrice a reconnu ses torts et nous avons rempli un constat.

Malheureusement, mon assurance multi risque habitation refuse d'intervenir car elle exclut les trottinettes (véhicules à moteur).

Et l'assurance de la partie adverse refuse de m'indemniser sous prétexte qu'à la date de l'accident, les trottinettes électriques n'étaient pas autorisées sur la chaussée. J'ai pourtant invoqué la loi Badinter de 1985.

Que puis-je opposer face à ce dernier refus ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cdt

JL